

N°15/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2023**

OBJET : Délibération pour l'affectation des résultats 2022 (Budget commune)

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 10 mars 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain,

EXCUSES : AUBERT Sylvain (pouvoir donné à BOYER-JOLY Gilbert), CATELAN Richard (pouvoir donné à MAGNAN Richard), GIRAUD Sylvie (pouvoir donné à HELSEN Véronique)

Après avoir entendu l'exposé des comptes administratifs de l'exercice 2022 (budget principal) de la commune d'Aubessagne.

Constatant les résultats suivants :

	Article	Intitulé	Montant
Résultat Fonctionnement	002	Résultat d'exploitation reporté	786 865,90 €
Résultat Investissement	001	Résultat d'investissement reporté	- 104 315,71 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

002 Résultat d'exploitation reporté : 786 865,90 €

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 104 315,71 €

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 Chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail : mairie@aubessagne.fr